



Les décisions du Bureau en bref

6 mai 2026

Parc naturel régional du Pilat 6 mai 2026

Voici le résumé des principales décisions de la réunion du Bureau du Parc naturel régional du Pilat

.....

DOSSIERS DE DEMANDE DE FINANCEMENTS

Le Bureau du Parc a validé :

Observatoire de la biodiversité

- Poursuite du suivi des papillons dans quatre carrés STERF (Suivi Temporel des Rhopalocères de France) d'un montant total de 8 663€ dont 1 733€ d'autofinancement.

Agroforesterie et plantation de haies

- Depuis 2024, 54 exploitations agricoles ont été accompagnées, représentant près de 30 000 plants et environ 27 km de haies plantées. Le Parc a répondu à l'appel à candidatures FEADER – dispositif 208 Développer l'agroforesterie et la plantation de haies », structuré autour de deux volets :
 - un volet « animation » formations, échanges, accompagnement technique, chantiers participatifs ; 80 jours de travail couvrant la période d'avril 2026 à avril 2028 d'un montant total de 28 354,56 € dont 5 670,92 € en autofinancement.
 - un volet « investissement » plants, matériel, travaux, conseil individuel et suivi visant à accompagner les plantations de l'hiver 2027-2028 pour 3km de haies nouvelles d'un montant total de 55 992,96 € dont 11 198,59 € en autofinancement.

PARTENARIAT AVEC D'AUTRES ACTEURS

Le Bureau du Parc a validé :

- La Convention de partenariat entre **Agribio Rhône et Loire** durant 3 ans sans engagement financier. Les objectifs partagés sont :
 - assurer une connaissance mutuelle des actions et de la situation de l'agriculture biologique du Pilat et notamment via des échanges techniques,
 - favoriser la mise en place de projets avec les agriculteurs du territoire du Pilat (adaptation au changement climatique et évolution des pratiques de production de fruits et leur possible valorisation économique)
 - informer et valoriser l'agriculture biologique auprès des consommateurs : les rendez-vous grand public, le programme d'éducation au territoire et l'accompagnement des producteurs à la commercialisation en circuit court
- La mise à disposition des **fiches de captation du conservatoire des savoir-faire rares du Pilat** auprès de plusieurs associations suite au travail initié depuis 2024, par le Parc du Pilat et le studio D5 (association « Tisser à Saint-Julien ») qui réalisent de la captation du savoir-faire du tissage grande largeur dans leur usine à Saint-Julien-Molin-Molette.
 - L'association « Tisser à Saint-Julien » (Saint-Julien-Molin-Molette)
 - Le CFA des Manufactures nationales (Paris)

- La Convention de mise à disposition d'un bureau partagé de 10m² au profit du **Muséum National d'Histoire Naturelle**, en contrepartie, il est demandé une participation financière couvrant les frais de structure et d'assurer une fois par an, un temps de médiation grand public/élu ou un temps d'expertise sur les odonates.
- La **Convention de mécénat** avec l'entreprise **Inosium** concernant l'expérimentation de l'hydrologie régénérative, sur la commune de Longes, dans le cadre de l'enjeu eau de l'adaptation au changement climatique. Dans celle-ci, le mécène s'engage à fournir une étude de parcelles agricoles en hydrologie régénérative, à chiffrer les aménagements et à piquer les parcelles pour positionner les aménagements (mares, fossés et haies) avant travaux et de son côté, le Parc s'engage à faire mention du partenariat avec le mécène sur tout support de communication lié à l'opération et à fournir un reçu fiscal une fois l'opération terminée.

POINTS DIVERS

Le Bureau a échangé sur :

- Adaptation au changement climatique – Réalisation vidéos grâce au soutien de l'ANCT Massif Central par l'agence Brame Studio. Trois premières vidéos ont été réalisées et deux autres vidéos, portant sur les deux autres enjeux - ressource en eau et vivre ensemble - seront réalisées courant 2026.
 - Vidéo 1 : Présentation du territoire et diagnostic de vulnérabilité
 - Vidéo 2 : Adaptation de la forêt au changement climatique.
 - Vidéo 3 : Adaptation de l'agriculture au changement climatique.
- Information sur les véhicules intermédiaires
Caractéristiques communes : < 600 kg · motorisation électrique · emprise réduite · vitesse 25–90 km/h. Dans le prolongement des conclusions du Schéma directeur énergétique du Pilat et en lien avec les objectifs de la Charte Destination 2041, la mobilité constitue le 2e poste de dépenses énergétiques et des actions innovantes ont vocation à être menées afin d'atteindre les objectifs du territoire : réduire d' 1/3 la consommation d'énergie

dédiée aux transports de biens et de personnes. Les véhicules intermédiaires sont des vecteurs de mobilité innovants encore très peu développés et ils pourraient répondre aux enjeux de notre territoire rural.

- Les rendez-vous de mon Parc 2026 : 6 sites, 6 thématiques chaque samedi sur un lieu emblématique du Pilat :
 - Art & Randonnée, le 30 mai, Sur le chemin de Saint-Jacques (Chavanay)
 - Archéologie & Biodiversité, le 6 juin, Sur la terre des Gallo-Romains (Saint-Romain-en-Gal)
 - Forêt & Paysages, le 13 juin, Au Crêt de Monchaud, Chavanol (Doizieux, La Terrasse-sur-Dorlay, Saint-Chamond)
 - Adaptation & Patrimoine, le 20 juin, A la Maison du Parc (Pélussin)
 - Tourisme & Adaptation, le 27 juin, A la Croix de Chaubouret (Graix, Le Bessat)
 - Pastoralisme & produits locaux, le 4 juillet, A Gimel et Estive de Panère (Saint-Régis-du-Coin)



Parc naturel régional du Pilat
2 rue Benaÿ 42410 Pélussin
04 74 87 52 01
info@parc-naturel-pilat.fr
www.facebook.com/Parcdupilat

Le Parc naturel régional du Pilat est un territoire bénéficiant d'une reconnaissance nationale pour la richesse et la diversité de ses patrimoines naturels et culturels. Le Parc est aussi un groupement de collectivités. Elles agissent de concert en faveur de ce territoire d'exception, dans le cadre d'un projet politique ambitieux qui concilie activités humaines et préservation de la nature et des paysages : la Charte du Parc. Respect de l'environnement et bien-être des habitants motivent toutes les actions, souvent expérimentales, d'accueil, d'éducation, de développement socio-économique et d'aménagement conduites ici.

www.parc-naturel-pilat.fr